

Il est manifeste que les Finlandais ont dû dévouir, à un moment donné de leur histoire, que leur prospérité ne serait assurée que s'ils transformaient eux-mêmes les ressources dont ils disposent. Ainsi, pas un seul morceau de bois ne quitte la Finlande qu'il n'ait été traité et transformé au plus haut point, qu'il soit devenu papier fin, meubles de style ou bois d'œuvre de la meilleure qualité qu'ils peuvent exporter—le croirait-on?—au Canada à des prix suffisamment bas pour servir dans l'industrie de la construction à Toronto. Ces produits à des prix concurrentiels proviennent d'une industrie qui paie de bons salaires.

● (1720)

Toutefois, il se peut que cette activité ne soit pas celle que veut notre population ou dont elle a besoin. Il se peut que nous nous engagions dans la mauvaise voie et que nous tentions, comme il nous arrive souvent, de rattraper ce que les Américains essayaient de faire il y a 25 ans.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Harney: Pourrais-je avoir encore 38 secondes, monsieur le président?

M. le vice-président adjoint: Seulement si tous y consentent. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président adjoint: Je note que l'honorable député a demandé 38 secondes. J'ignore si c'est ce qu'il entendait, mais c'est ce qui lui est accordé.

M. Harney: Monsieur le président, je n'ai pas de montre; il me sera plutôt difficile de savoir quand mes 38 secondes seront expirées. J'ai tantôt promis au comité que je me reporterais brièvement à un point du député de Témiscamingue à propos des exportations. Son point a du bon; il est très valable. Il y a un autre aspect de notre stratégie industrielle que nous devrions remettre sérieusement en question. Nous sommes obsédés par l'idée que notre pays doit exporter à tout prix afin de survivre et de prospérer. C'est là, à mon avis, une mentalité vieux jeu qu'on nous a léguée comme ça et qui remonte à l'époque des marchands de fourrures de Montréal. Une telle doctrine avait du bon pour eux parce qu'ils y croyaient et qu'elle leur rapportait gros.

Je suis fermement convaincu que la meilleure politique est celle qui insiste sur une forte économie intérieure. Si vous examinez les pays où il se fait beaucoup d'exportations, vous constaterez souvent qu'ils sont les plus pauvres au monde tandis que d'autres qui exportent beaucoup moins figurent dans bien des cas parmi les plus riches. Le ministre des Finances paraît un peu surpris. Il n'a jamais entendu proférer une telle hérésie ou, comme il dirait peut-être, une telle absurdité. Il ne va sûrement pas croire que je propose l'arrêt des exportations. Il est évident que nous exporterons certains de nos produits excédentaires.

Une voix: Le blé.

M. Harney: Surtout le blé sous sa forme la plus raffinée, le bon rye. Tout ce que je propose—et c'est plutôt important—c'est que nous renoncions à ces anciennes devises et croyances, orientations diversement nos efforts et cherchions à créer une économie interne forte qui aurait

Loi de l'impôt sur le revenu (N° 2)

comme objectif principal et le plus important le souci de répondre aux besoins du peuple canadien.

M. Ritchie: Monsieur le président, je voudrais parler brièvement de ce projet de loi. Traiter nos sociétés d'une manière toute différente parce qu'elles fabriquent ou traitent au lieu de cultiver, de transporter ou de desservir, constitue un très mauvais départ. J'en ai discuté avec nombre d'économistes et d'hommes d'affaires. Même ceux qui favorisaient le principe de réduire l'impôt sur le revenu des entreprises et des industries de fabrication et de transformation pour stimuler l'exportation soulignent que cela constitue une dérogation radicale à la coutume. Je crois comprendre que par le passé, toutes les sociétés étaient imposées de la même façon, qu'il se soit agi d'industries de service, de fabrication, ou que sais-je.

Cela soulève un point très intéressant et inhabituel. Je crois que cela sera impossible à appliquer. Il faudra probablement toute une réglementation. Il sera difficile de déterminer ce qu'est une industrie de fabrication, de transformation ou tout simplement un commerce de détail. Quant à l'agriculture, il est étrange que des manufacturiers de petits outils bénéficient d'un avantage fiscal, mais qu'une compagnie manutentionnaire de grain n'en profite pas. Voilà une dérogation aux règles établies et à la coutume.

Au lieu d'une réduction de l'impôt sur les sociétés dans le cas des industries de fabrication et de transformation, nous pourrions songer à notre propre forme de projet DISC. Après tout, cette exemption s'applique aussi bien au marché national qu'à l'exportation.

M. Nystrom: Le député me permet-il de lui poser une question? Il parle de deux poids et de deux mesures. Voudrait-il que la réduction d'impôt s'applique non seulement à l'industrie manufacturière, mais également aux industries extractives et aux services? C'est du moins ce qu'il donne à entendre. Est-ce que j'ai bien compris?

M. Ritchie: Pour répondre à cela, monsieur le président, je dirai qu'il faut être juste. Ce qu'on accorde à l'un, on doit l'accorder aux autres. Le député représente une circonscription qui ressemble à la mienne. Il se rend sûrement compte qu'il n'y a rien là-dedans pour nos mandants.

Une voix: Vous n'avez qu'à voter contre.

M. Ritchie: Elle devrait être générale ou n'être accordée à personne. A mon avis, il serait très utile que nous ayons notre programme DISC. Les taxes les moins élevées s'appliqueraient à ceux qui réalisent déjà des bénéfices substantiels, mais elles n'aideront nullement les sociétés qui exportent peut-être mais dont les profits ne sont pas assez élevés pour tirer avantage de cette mesure. La proposition américaine semble comporter un avantage. Elle est directement rattachée aux réalisations de la société dans le domaine de l'exportation, tandis que la présente mesure est plus ou moins rattachée à un secteur d'industrie, qu'il exporte ou non.

Il y a un autre domaine auquel on n'a pas beaucoup réfléchi. Je parle des effets exercés sur le régionalisme du Canada. Cette mesure aura manifestement des effets plus bénéfiques sur le Canada central, là où se trouve concentrée la majeure partie de l'industrie manufacturière. Elle n'aidera pas l'Ouest ou l'Est du pays, où les exportations sont élevées mais ne sont pas liées à l'industrie de fabrication ou de transformation. C'est pourquoi tous les efforts de DREE dans ce domaine seront contrariés. Cette loi ne profitera pas à ce secteur. Elle va augmenter la disparité